

N/REF : 17/10/2025 12H24 C:000048 I:01798
V/REF : OSMIL807640876
V/Email reçu le Vendredi 17/10/2025 a 12H24

FONCIA ILE DE RE

**SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES
55 QUAI DE LA POITHEVINIERE
17410 SAINT-MARTIN-DE-RE**

IMMEUBLE : RES. DE L'ORNEAU
21 COURS PASTEUR
17410 SAINT MARTIN DE RE

Sainte-Soulle, le 17 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 21 COURS PASTEUR 17410 ST MARTIN DE RE - CONTACT MME MAIN 0666623999
SINISTRANT LOG 141 M LIGNEUL 0647398796 HOTEL TOIRAS
SINISTREE LOG 121 ET 163 DE MME LAFARGUE 0546671933 0672436230

MOTIF : RECHERCHE DE FUITE - INFILTRATION D'EAU PROVENANT DU LOG.141
LOGEMENTS INFILTRÉS : 121 ET 163 DE MME LAFARGUE

Donneur d'ordre : Mme P. DELAMARRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Recherche de fuite en partie privative.

LE 07/11/2025
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT SINISTRE DE MME LAFARGUE
RECHERCHE ET REPERAGE DE FUITE ET/ OU D'INFILTRATION
CONSTAT : PRESENCE D'INFILTRATION AU PLAFOND DE LA SALLE DE BAIN
CONTROLE HYGROMETRIQUE DE LA ZONE IMPACTEE
CONSTAT : TAUX D'HUMIDITE IMPORTANT
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT 141
RECHERCHE ET REPERAGE DE FUITE ET/ OU D'INFILTRATION
CONTROLE MANOMETRIQUE DU RESEAU D'ALIMENTATION EFS/ECS
CONSTAT : AUCUNE PERTE DE PRESSION
CONTROLE D'ETANCHEITE DES EVACUATIONS NOTAMMENT DE LA DOUCHE
CONSTAT : RIEN A SIGNALER EN APPARENT
CONTROLE D'ETANCHEITE PERIPHERIQUE DE LA DOUCHE
CONSTAT : RESURGENCE D'EAU DANS LE LOGEMENT EN DESSOUS

OBSERVATIONS : AD LCOMPTER Email envoyé le 10/11/25 a 10H41 Mme P. DELAMARRE

SUITE AU CONSTAT DE NOTRE PERSONNEL, PREVOIR LA REFECTION D'ETANCHEITE
DE LA CABINE DE DOUCHE OU LE REMPLACEMENT DE LA CABINE DE DOUCHE DE TYPE
LEGER PAR UN DOUCHE TRADITIONNELLE AVEC RECEVEUR ET PAROIS FAIENCEES.

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Forfait Recherche fuite visuelle	2	310,00	310,00
TOTAL H.T.				310,00
T.V.A. a 20,00%				62,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>372,00</u>

Valeur en votre reglement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN